



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2021-2022-2023

Est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Damien, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2021-2022-2023, a été déposé à mon bureau le 15 septembre 2020, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures de bureau régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée avant le 1^{er} mai 2021
- être déposée à l'endroit suivant :
 - Municipalité régionale de comté de Matawinie
 - 3184, Première Avenue
 - Rawdon (Québec) J0K 1S0
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le règlement 163-2014 de la Municipalité régionale de comté de Matawinie et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Damien, le 16 septembre 2020

Mario Morin
Directeur général